

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 mai 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : Achat des terrains D1903 et D1904 quartier Le Clos à M FERRAND René.

Au cours de cette séance, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées D1903 et D1904 situées quartier Le Clos.

Ces deux parcelles partagent le domaine communal. Il est nécessaire de les acquérir dans le cadre des projets d'aménagement de l'espace Dupré pour pouvoir disposer d'un ensemble cohérent.

Le Maire rappelle que l'emplacement de ces terrains est stratégique de par :

- Leur proximité du centre-ville, à côté de la maison de retraite et de l'école maternelle.
- Leur position géographique située entre le vieux village et la zone constructible de la Grand Terre dont il fait la liaison.

.../...

A l'issue de plusieurs rencontres avec le propriétaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles au prix de 13 000 € l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acheter à M FERRAND René les parcelles suivantes :
 - D1903 – sise Le Clos d'une superficie de 596 m².
 - D1904– sise Le Clos d'une superficie de 108 m².
- **FIXE** le prix d'acquisition à 13 000 € pour l'ensemble des terrains.
- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- **CHARGE** son Maire de signer l'acte et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 24 mai 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

